

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 21 juillet 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 18

CIRCULAIRE N° 501880/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF

relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2024.

Du 14 juin 2023

CIRCULAIRE N° 501880/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2024.

Du 14 juin 2023

NOR A R M T 2 3 0 1 4 2 4 C

Référence(s) :

- [Instruction N° 13014/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF du 14 juin 2023 relative à l'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré dans l'armée de terre.](#)

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 501880/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF du 02 septembre 2022 relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré 2022 et 2023.](#)

Référence de publication :

La présente circulaire fixe pour 2024 le nombre de places offertes aux concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2).

1. PLACES OFFERTES EN 2024.

Le nombre des places offertes en 2024 aux concours d'accès à l'EMS 2 est fixé à quatre-vingt-dix (90) pour l'armée de terre.

La répartition entre les différents concours est précisée dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS.	VOLUMES OUVERTS.
Sciences de l'ingénieur (SI).	42.
Sciences humaines et relations internationales (SHRI).	48.

2. TEXTE ABROGÉ - PUBLICATION.

La circulaire N° 501880/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF du 2 septembre 2022 relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré 2022 et 2023 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,

Marc CONRUYT.